



ARRETE N° 020-2023

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Route de Véringes**

Du 06 au 10 Février 2023 inclus

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **Reprise GS suite ART2 + pose 2 LIT + 1ML et 2ML de GC**

A R R E T E :

Article 1 : Du 06/02/2023 au 10/02/2023 inclus La circulation de tous les véhicules s'effectuera sur une demi-chaussée, route de Véringes, de l'habitation n° 396 a l'habitation n° 2.

Article 3 : L'entreprise ESCOTEL, TSA 70011 – chez Sogelink – 69134 Dardilly cedex, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise ESCOTEL
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- Mme le Cheffe de Groupement du Chablais du S.D.I.S. 74

Féternes, le 31 janvier 2023

Cyprien Tournier
4ème Adjoint en charge de la
voirie



Mis en ligne le :